



ASSOCIATION RENNAISE DES JOURNALISTES-REPORTERS

S T A T U T S

Article I.- Il est fondé à RENNES, sous le titre "ASSOCIATION RENNAISE DES JOURNALISTES-REPORTERS", une Société groupant les Journalistes de RENNES titulaires de la carte professionnelle exerçant la profession de reporter.

Siège social : Cette Association est régie par la loi du 2 rue de Toulouse 1er juillet 1901. Elle a été déclarée à la Préfecture R E N N E S d'Ille-et-Vilaine le 29 Mai 1959.

C.C.P. RENNES La durée de cette Association est illimitée.
566-10

Article II.- L'Association a pour but de faciliter à ses membres, justifiant de leur qualité, l'exercice de leur profession. Cette qualité est reconnue par la détention d'une carte délivrée par l'Association. L'Association intervient auprès des Pouvoirs Publics et auprès de tout Organisme afin que soit reconnu le droit à l'information.

L'Association peut, le cas échéant, accorder des secours à ses membres après avis du bureau.

Article III.- Le Siège Social de l'Association est fixé au domicile du Président.

Article IV .- Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations versées par ses membres et fixées par le bureau.

L'Association peut accepter toute subvention des collectivités.

Article V.- Tout membre de l'Association doit être présenté par deux parrains. Son adhésion reste soumise à l'approbation du bureau.

Le Bureau de l'Association est composé de : 1 Président, 1 Vice-Président, 1 secrétaire, 1 Secrétaire-adjoint, 1 Trésorier, 1 Trésorier adjoint.

Article VI.- La radiation est prononcée contre tout membre qui se refuse à payer la cotisation ou a commis une faute contre l'honneur. Cette radiation est signifiée par une simple lettre du Président de l'Association. Les membres radiés peuvent faire appel devant une assemblée générale convoquée à cet effet.

Les membres qui démissionnent volontairement de l'Association ne peuvent y rentrer qu'en se soumettant aux obligations des nouveaux adhérents.

Article VII.- Les questions d'ordre politique ou religieux, ainsi que toute autre question pouvant provoquer la division parmi les membres, sont écartées.

ARTICLE VIII.- Le Bureau de l'Association se réunit autant que possible une fois par mois et, en tout cas, autant de fois que le besoin s'en fait sentir.

ARTICLE IX.- Le Bureau est élu tous les ans à l'Assemblée Générale annuelle au scrutin secret et à la majorité absolue. Les membres sortants sont rééligibles.

La date de l'Assemblée Générale annuelle est fixée par le Président. Les convocations individuelles sont envoyées au moins 15 jours avant la réunion de l'Assemblée. Le vote par procuration et par correspondance est admis.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées, soit sur l'initiative du Bureau, soit sur demande signée du tiers des membres, adressée sous pli recommandé, au Président.

Aucun membre ne peut assister à l'assemblée générale ou à une Assemblée extraordinaire s'il n'est pas à jour de ses cotisations.

ARTICLE X.- Le président administre l'association d'accord avec les membres du bureau; la représente en toute circonstance et notamment dans les actes civils et en justice.

Il provoque, ouvre et clôt les séances du Bureau et les Assemblées Générales. Il fait toutes les démarches nécessaires aux intérêts de l'Association et de ses membres, fixe la date des convocations et signe toute pièce engageant la Société. En cas de consultation, sa voix est prépondérante lors d'un partage des voix.

ARTICLE XI.- Le vice-président remplace le Président en cas d'absence ou sur sa demande.

ARTICLE XII.- Le secrétaire est chargé de l'administration de la Société selon les délibérations du Bureau. Les procès-verbaux des séances sont rédigés par ses soins et inscrits sur un registre prévu à cet effet. Il envoie les convocations aux réunions.

ARTICLE XIII.- Le Trésorier est chargé de la conservation des fonds de l'Association et de leur utilisation suivant les délibérations du Bureau. Il tient la comptabilité et dirige la rentrée des cotisations. Il doit mettre sa comptabilité à la disposition du Bureau chaque fois qu'il lui en est fait la demande.

ARTICLE XIV.- Toute motion intéressant l'Association, toute proposition ou suggestion, émanant d'un membre et destinée à être soumise à l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire, doit être adressée au Président au moins 10 jours avant la date fixée.

ARTICLE XV.- La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que dans une Assemblée Générale extraordinaire convoquée à cet effet. La demande doit être présentée sous pli recommandé au Président un mois à l'avance et être signée par la moitié des membres. La dissolution doit être votée par les trois quarts des membres présents à la réunion.

ARTICLE XVI.- En cas de dissolution, la liquidation est opérée par les membres du Bureau en exercice. L'actif est distribué entre les Oeuvres de bienfaisance de RENNES qui sont désignées à cette occasion. Les archives sont confiées à un membre du Bureau en exercice au moment de la dissolution. Ce dernier est tenu de les conserver pendant un délai d'un an.

+ +



70

ASSOCIATION RENNAISE DES JOURNALISTES-
REPORTERS

présentée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 29-5-59)

Siège social :
2 rue de Toulouse
RENNES

DEMANDE D'ADMISSION

C.C.P. RENNES 566-10

(à remettre accompagnée de 2 photos d'identité)

Je, soussigné, après avoir pris connaissance des Statuts, demande à faire partie de l'ASSOCIATION RENNAISE DES JOURNALISTES-REPORTERS.

Nom et Prénoms : ROZELET Anne-Marie

Pseudonyme :

Nationalité : Française

Date et lieu de naissance : 15 Juin 1917 Provency (Yonne)

Adresse et N° de téléphone : Rennes - 15 rue de Vincennes -

N° et date de délivrance de la carte d'Identité Professionnelle des Journalistes : N° 10374 - 1947

Journal : R.T.F

Correspondance :

Présenté par :

Ci-joint la somme de 1.500 F (droit d'entrée et cotisation de l'année en cours).

RENNES, le 29 Octobre 1959

Signature

A.M. Rozelet

AVIS DU BUREAU :

Date :

LE PRESIDENT

ASSOCIATION RENNAISE DES JOURNALISTES REPORTERS

- BUREAU -

Président : M. Jean HALLARD (Agence France Presse)

Vice-Président : M. J. FONTAINE (La Croix du Dimanche)

Secrétaire : M. CONSTANTIN (Locale Ouest-France)

Secrétaire-Adjoint : Melle ROSELET (Radio-Bretagne)

Trésorier : M. ROBIN (A.C.P.)

Trésorier-Adjoint : M. DE ROINCE (Les Nouvelles)

- ADHERENTS - (adh.)

- MM. M. LE GUEN (A.F.P. - Liberté du Morbihan, Nouvelle République)
B. PERRAUT (A.F.P. - Télégramme de Brest)
J. THOLOME (Locale Ouest-France)
J. BREE (Paris-Journal)
B. MORIN (Locale Ouest-France)
H. TERRIERE (Locale Ouest-France)
J.P. CRESSARD (Figaro)
G. FERCHAT (Résistance de l'Ouest, Paris-Normandie, Presse de la Manche)
J. LE ROUX (Aurore, France-Soir, Europe I)
GALLIER (Parisien Libéré)
P. CRESSARD (Le Monde)
R. LE GOFF (U.P.I.)
H. LE GOFF (A.P.)
F. CHOQUET (Cinéma)
L. COUVERT (Photo Ouest-France)
H. BOURGE (Paris-Presse)
C. BOUVET (A.C.P.)
J. DELAHAYE (Locale Ouest-France)
R. DELAHAYE (Locale Ouest-France)
P. VERGNE (Echo d'Ille-et-Vilaine)

---:---:---

Fiche individuelle d'adhésion d'Anne-Marie Rozelet,
journaliste pour la Radiodiffusion-télévision française (RTF)
Archives de Rennes, 152 Z 2

Liste des adhérents de l'ARJR à sa création en 1959
Archives de Rennes, 152 Z 2



ILLE-ET-VILAINE

M. CHRISTIAN DE LA MALÈNE secrétaire d'Etat à l'Information a présidé l'assemblée générale de l'Association Rennaise des Journalistes Reporters

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'U.F.A.C. D'ILLE-ET-VILAINE



La réception à l'hôtel Du Guesclin

L'information, les décisions politiques, les responsabilités, les conséquences de ces décisions, sont au cœur de la vie de la presse. M. Christian de la Malène, secrétaire d'Etat à l'Information, a présidé l'assemblée générale de l'Association Rennaise des Journalistes Reporters, qui s'est tenue à l'hôtel Du Guesclin.

Le président de l'association, M. Hénoc, a ouvert les travaux de la soirée en souhaitant la bienvenue à M. Christian de la Malène. Il a souligné l'importance de la collaboration entre la presse et les pouvoirs publics.

M. Christian de la Malène a répondu à ces vœux en soulignant le rôle essentiel de la presse dans une démocratie. Il a encouragé les journalistes à poursuivre leur travail avec indépendance et impartialité.

Après un dîner copieux, M. Christian de la Malène a prononcé un discours où il a évoqué les défis de la profession de journaliste à l'heure de la télévision et de la presse écrite.

Le discours de M. Christian de la Malène a été très applaudi par l'assemblée. Les journalistes ont pu échanger avec lui sur divers sujets liés à leur métier.

La soirée s'est terminée par un concert donné par les membres de l'association. Les applaudissements ont été très vifs.

En conclusion, l'assemblée générale a été un succès. Elle a permis de renforcer les liens entre les journalistes et le secrétaire d'Etat à l'Information.

M. Christian de la Malène a remercié les organisateurs et les participants pour leur accueil et leur attention.

Le prochain congrès de l'association aura lieu à la fin de l'année. Les membres sont invités à participer activement.

Enfin, M. Christian de la Malène a promis de continuer à soutenir la profession de journaliste et à promouvoir la liberté de la presse.

Le secrétaire général de l'U.F.A.C. d'Ille-et-Vilaine, M. Hénoc, a remercié M. Christian de la Malène pour sa présence et son discours.

Le président de l'association, M. Hénoc, a souligné l'importance de la collaboration entre la presse et les pouvoirs publics.

M. Christian de la Malène a répondu à ces vœux en soulignant le rôle essentiel de la presse dans une démocratie.

Après un dîner copieux, M. Christian de la Malène a prononcé un discours où il a évoqué les défis de la profession de journaliste.

Le discours de M. Christian de la Malène a été très applaudi par l'assemblée. Les journalistes ont pu échanger avec lui sur divers sujets liés à leur métier.

La soirée s'est terminée par un concert donné par les membres de l'association. Les applaudissements ont été très vifs.

En conclusion, l'assemblée générale a été un succès. Elle a permis de renforcer les liens entre les journalistes et le secrétaire d'Etat à l'Information.

M. Christian de la Malène a remercié les organisateurs et les participants pour leur accueil et leur attention.

Le prochain congrès de l'association aura lieu à la fin de l'année. Les membres sont invités à participer activement.

A l'hôtel Du Guesclin, de gauche à droite: M. Paul Hénoc-Dreyfus, M. Christian de la Malène, M. Jean Hénoc, etc.

Le secrétaire général de l'U.F.A.C. d'Ille-et-Vilaine, M. Hénoc, a remercié M. Christian de la Malène pour sa présence et son discours.

Le président de l'association, M. Hénoc, a souligné l'importance de la collaboration entre la presse et les pouvoirs publics.

M. Christian de la Malène a répondu à ces vœux en soulignant le rôle essentiel de la presse dans une démocratie.

Après un dîner copieux, M. Christian de la Malène a prononcé un discours où il a évoqué les défis de la profession de journaliste.

Le discours de M. Christian de la Malène a été très applaudi par l'assemblée. Les journalistes ont pu échanger avec lui sur divers sujets liés à leur métier.

La soirée s'est terminée par un concert donné par les membres de l'association. Les applaudissements ont été très vifs.

En conclusion, l'assemblée générale a été un succès. Elle a permis de renforcer les liens entre les journalistes et le secrétaire d'Etat à l'Information.

M. Christian de la Malène a remercié les organisateurs et les participants pour leur accueil et leur attention.

Le prochain congrès de l'association aura lieu à la fin de l'année. Les membres sont invités à participer activement.

A gauche: M. Hénoc, Verger, Winand et Guesclin

FAITS ET MÉFAITS

A 100 MÈTRES DE SON DOMICILE

Un père de famille se tue en tombant de bicyclette

SAINTE-AUBIN-POUR-COMMER
Un feu d'artifice a éclaté pendant la nuit dernière à Sainte-Aubin-Pour-Commer. Les débris ont causé de graves blessures à un jeune enfant de 5 ans.

A la R.T.F.
M. Christian de la Malène, secrétaire d'Etat à l'Information, a été reçu par le directeur de la Radiodiffusion Française, M. Hénoc, à Paris.

SOLDES DES SOLDES 20% d'escompte de caisse "SPORVIL"
1, rue de l'Église, Rennes

JOURNAL OFFICIEL
Le journal officiel de l'Etat est en vente partout.

Les nouvelles POLITIQUES
PARTI SOCIALISTE UNIFIÉ
Le bureau exécutif fédéral a réuni ses membres à Paris le 20 janvier.

LES AUTEURS D'UN CAMBRIOLAGE COMMIS CHEZ UN COMMERÇANT DE PLEIGUEUX (I.-R.-V.)

QUATRE JEUNES GENS, SONT IDENTIFIÉS

Quatre jeunes gens ont été identifiés comme auteurs d'un cambriolage commis chez un commerçant de Pleigneux (I.-R.-V.). Ils ont été arrêtés par la gendarmerie.

LENTILLES pré-conformes ARNOLD-CONTACTA
DISTRIBUTION ET DÉTAIL
TAILLANDIER FILS "PARIS-OPTIQUE"
4, RUE DORLÈS (SUD PROSPER) - RENNES - 71 54-47

Tissus TBM
10, Rue de l'Église - RENNES

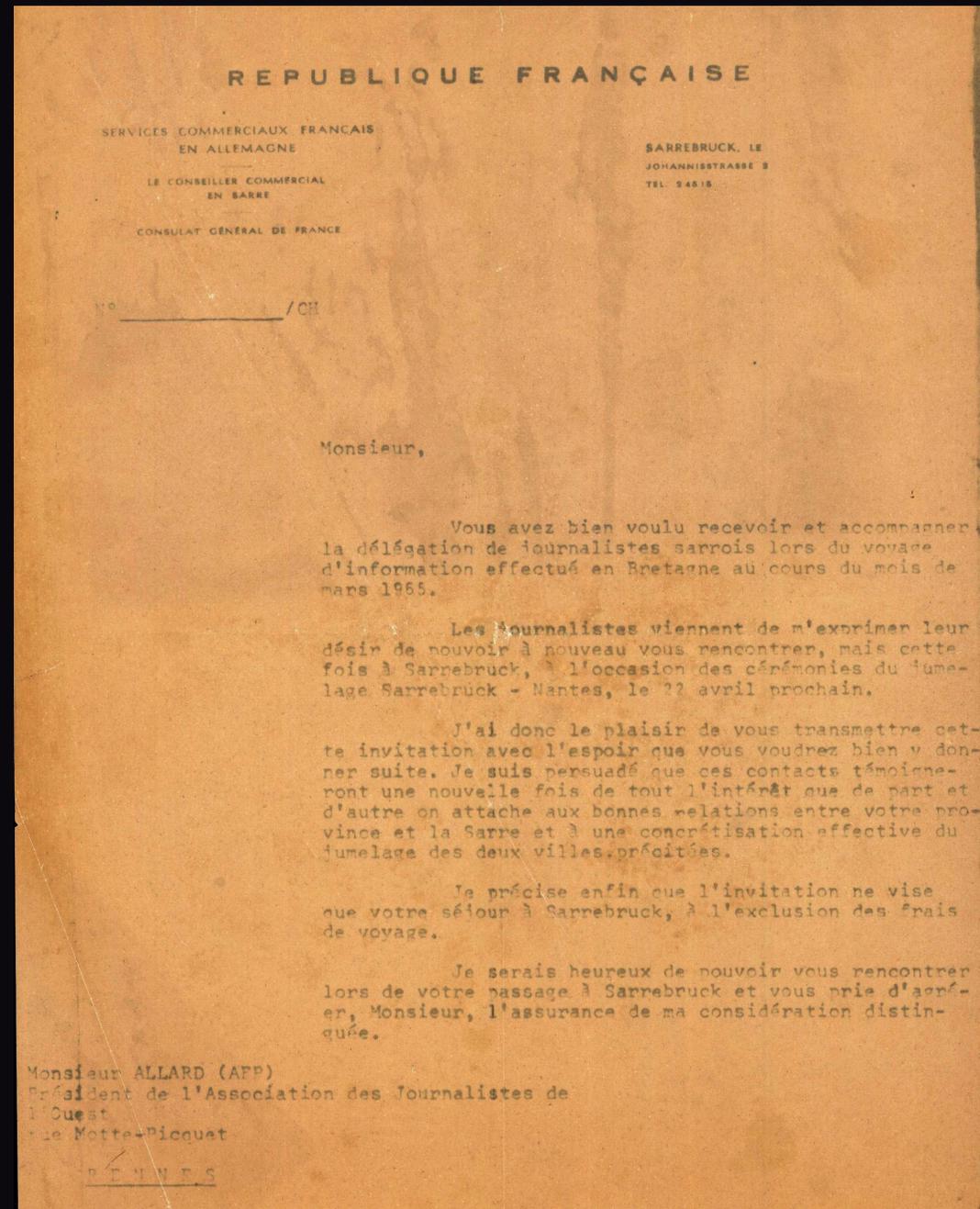
MARDI 30 et jours suivants

SOLDES

Lainages · Soieries

Présentation des plans de la future maison de la radio de Rennes à Christian de la Malène, secrétaire d'Etat à l'information (1962)
Auteur inconnu, Archives de Rennes 152 Z 5

Article de presse dédié à la venue de Christian de la Malène à Rennes et à la rencontre avec les membres de l'ARJR, Ouest-France édition du 29 janvier 1962
Auteur inconnu, Archives de Rennes 152 Z 5



Visite de journalistes sarrois à Lorient (1965)

Jean-Pierre Gapihan (1942-2015)

Archives de Rennes, 152 Z 7

d'un Club de la Presse qui soit une institution
parfaitement crédible, un modèle du genre, ~~EXHONORANS~~

un centre d'animation qui ait un impact réel sur
l'information et sur la vie de la région et surtout
d'en faire une véritable affaire de journalistes,
une affaire dont nous ~~serons~~ serons les maîtres
en tout et pour tout.

*Ces rapports ayant fait l'objet de discussions
et d'échanges de vue, le Président de séance donne
lecture du projet de statuts de l'association.
Ces statuts sont votés à mains levées, article par
article, après débats.
En voici le texte définitif :*

Article 1er

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association
régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant
pour dénomination:

"ASSOCIATION CLUB DE LA PRESSE DE RENNES"

Article 2

Cette association a pour but:

- de rassembler à RENNES, dans un esprit confraternel, les journalis-
tes professionnels des différents moyens d'information.
- d'être à RENNES, un point de rencontre et de dialogue libre de
toute attache politique, philosophique ou religieuse et d'animer
et gérer les notions liées à ce but.
- d'accueillir dans la région, en facilitant leur séjour et leur
mission, tous les journalistes français et étrangers.

Article 3

Le Siège social est fixé à RENNES, *21, rue de la Croix Carnée,*
RENNES - 35000.

Article 4

La durée de l'association est illimitée.

Article 5

L'association se compose:

- de Membres actifs, journalistes professionnels dans les conditions
définies par la Loi.
- de Membres associés, attachés de presse et chargés de relations
publiques tels que définis par l'arrêté du 23 octobre 1964 et le
code professionnel de l'association Française des Relations
publiques, agréés par le Conseil d'Administration.

- de Membres Participants, personnes morales ou personnes physiques dont les activités, les fonctions, les mandats électoraux ou les responsabilités nécessitant des contacts avec le monde de l'information, agréés par le Conseil d'Administration.

Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit, signées par les demandeurs et sont soumises au Conseil d'Administration. En cas de refus, le litigé peut être porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sur la demande du quart au moins des membres actifs.

Enfin, l'Assemblée Générale peut conférer la distinction exceptionnelle de Membre honoraire à toute personne rendant ou ayant rendu des services éminents à l'association. Cette distinction dispense du paiement d'une cotisation.

Article 6

Le montant des cotisations est fixé annuellement par l'Assemblée ordinaire.

Article 7

Les ressources de l'association se composent;

- 1°) des cotisations de ses membres.
- 2°) des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat ou les collectivités publiques.
- 3°) du revenu de ses biens.
- 4°) des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies.
- 5°) de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Le fonds de réserve comprend:

- 1°) les immeubles nécessaires au fonctionnement de l'association.
- 2°) les capitaux provenant des économies réalisées sur le budget annuel.

Article 8

La qualité de membre de l'association se perd:

- par la démission.
- par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motifs graves, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été préalablement entendu, sauf recours à l'Assemblée Générale.

Article 9

L'Association est administrée par un Conseil composé de neuf membres élus par l'Assemblée Générale.

L'élection a lieu au scrutin secret.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Leur remplacement définitif intervient à la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque ou devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers, chaque année, à compter de l'assemblée générale cloturant la première année d'exercice. Le nom des membres sortants aux deux premiers renouvellements partiels sera tiré au sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil répartit les responsabilités en son sein au scrutin secret le Bureau étant composé d'un Président, d'un vice-président, d'un Secrétaire Général et de son adjoint, d'un Trésorier et de son adjoint. Le Bureau est élu pour un an.

Article 10

Le Conseil se réunit chaque mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande de quatre de ses membres.

La présence de cinq des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général; ils sont inscrits sur un registre coté et paraphé par le Préfet ou son délégué chaque fois que la nature de la décision l'exige.

Les décisions sont prises à la majorité absolue; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Article 11

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il surveille la gestion de chacun des membres du bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes.

Il autorise tous achats, aliénations ou locations, emprunts et prêts nécessaires au fonctionnement de l'association, avec ou sans hypothèse.

Il autorise toute transaction, toute mainlevée d'hypothèque, opposition ou autre avec ou sans constatation de paiement.

Il arrête le montant de toutes indemnités de représentation exceptionnellement attribuées à certains membres du bureau.

Cette énumération n'est pas limitative.

Il peut faire toute délégation de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

Article 12

L'Assemblée générale de l'Association comprend les seuls membres actifs à jour de leurs cotisations.

Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Article 13

L'Assemblée Générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle délibère sur toutes modifications aux statuts.

Une telle assemblée devra être composée du quart au moins des membres actifs. Il devra être statué à la majorité des trois quarts des voix des membres présents.

Les membres empêchés pourront se faire représenter par un autre membre de l'association au moyen d'un pouvoir écrit. Aucun membre ne pourra disposer de plus de cinq pouvoirs.

La feuille de présence sera émergée et certifiée par les membres du bureau.

Article 14

Le Conseil d'Administration arrête le texte d'un règlement intérieur qui détermine les détails d'exécution des présents statuts.

Ce règlement est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le siège social est fixé, provisoirement, au domicile du Président.

Election du Conseil d'Administration

Il est ensuite procédé à l'élection du Conseil d'Administration. Le Président de séance note que neuf personnes ont fait acte de candidature avant la date limite du 24 octobre 1974 pour les neuf postes à pourvoir.

Les neuf candidats représentant parfaitement les différentes catégories de Presse présentes ou représentées à Rennes, l'Assemblée décide d'un vote à bulletin secret.

Sur vingt et un suffrages exprimés (dont six pouvoirs) Messieurs Audas, Berthoud, Boulet, Rée, Leguen, d'Andine, Romer et Verfaillie obtiennent vingt et une voix; Monsieur Bourge, vingt voix.

Tous sont élus.

Conformément à l'article 9 des statuts, les responsabilités sont réparties entre les administrateurs de la façon suivante:

Président: Monsieur Marcel Leguen, Directeur adjoint de l'Agence France Presse, bureau régional de Rennes, demeurant à Rennes, 21 rue de la Croix-Carée, de nationalité française, né le 4 novembre 1921 à Landujan (Ille et Vilaine).

Vice-Président: Monsieur Henri Bourge, journaliste, demeurant à Rennes, 7 rue des Mayeux, de nationalité française, né le 10 avril 1924 à Rennes (Ille et Vilaine).

Secrétaire-général: Monsieur Serge Eislenshoff dit Serge Berthoud, journaliste à Europe 1, demeurant à Rennes, 22 rue Victor Rault de nationalité française, né le 4 juin 1935 à Nancy (Meurthe et Moselle).

Secrétaire adjoint: Monsieur Bernard Audas, journaliste à l'O.R.T.F., demeurant à Rennes, 3 rue Paul Bert, de nationalité française, né le 11 octobre 1926 à Bligny-sur-Indre (Indre).

Tresorier: Monsieur Jean-Jacques Rée, journaliste, demeurant à Rennes, 11 square du Luxembourg, de nationalité française, né le 6 novembre 1945 à Rennes (Ille et Vilaine).

Tresorier-adjoint: Monsieur Serge Verfaillie, journaliste demeurant à Rennes, 6 place d'Archeval Jun, de nationalité française, né le 25 août 1946 à Epolet (Mayenne et Sarthe).

Membres: Monsieur Jacques Boulet, journaliste camerounais demeurant à Nordelles, 39 avenue Laclède, de nationalité française, né le 19 octobre 1943 à Lille (Nord);
Monsieur Roger d'Andine, journaliste, demeurant

à Rennes, 54 Boulevard Fernand, de nationalité française, né le 22 février 1932 à Philippeville (Algérie);
et Monsieur Pierre Romer, journaliste, demeurant à Chartreuil, 5 rue des Landes, de nationalité française, né le 9 octobre 1935 à Ludmesnil (Mayenne).

Le siège social est donc provisoirement fixé 21 rue de la Croix-Carée, à Rennes, au domicile de Marcel Leguen, Président de l'Association.

Celui-ci prenant régulièrement la Présidence de l'Assemblée, il est décidé:

1) que les journalistes adhérents à l'association paieront, pour l'année 1974, une cotisation de trente francs
2) que la cotisation 1975 sera fixée, statutairement, par l'Assemblée générale ordinaire;

3) que les membres associés paieront, en 1975, une cotisation égale à celle des membres actifs.

4) que la cotisation des membres participants est fixée à deux cent cinquante francs pour l'année 1975.

5) que le Club de la Presse, conformément à ses statuts, restera toujours une affaire de journalistes professionnels, indépendante des autres médias.

6) que le Conseil d'Administration recherchera, étudiera et évaluerait avec précision les solutions concernant l'installation du Club dans ses murs;

7) que ces solutions seront soumises à une Assemblée générale des seuls membres actifs de l'Association à jour de leur cotisation 1974;

8) que le règlement intérieur venant en complément de statuts sera élaboré en fonction de la solution matérielle retenue et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale;

9) que le Conseil d'Administration convoquera une Assemblée générale ordinaire courant janvier 1975.

La séance est levée à midi.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès-Verbal, signé du Président et du Secrétaire général.

Le Président

Le Secrétaire général

Serge Eislenshoff



Inauguration du Club de la presse de Rennes et de Bretagne. Le président, Marcel Leguen (1921-2009), prononce son discours devant Henri Fréville.

Auteur inconnu, Archives de Rennes 152 Z 11



Photographie de membres du Club de la presse de Rennes et de Bretagne en pleine action. Au second plan, le secrétaire général de l'association Serge Tislenkoff (1935-2022) dit Serge Berthoud (vers 1974)

Auteur inconnu, Archives de Rennes 152 Z 11

PREMIER EN FRANCE

LE CLUB DE LA PRESSE A RENNES

À l'entrée de l'été, les jumelages avec l'International Press Centre de Bruxelles puis le London Press Club à Londres ont traduit par le concret, le caractère délibérément international du Club de la Presse de Rennes. Toute jeune, elle a juste deux ans, l'association des journalistes rennais a fait preuve de caractère de maintes façons.

UN OUTIL DE TRAVAIL

Elle est unique en France, c'est déjà une originalité remarquable, et remarquée.

Depuis quinze ans, exactement le 29 mai 1959, l'Association Rennaise des Journalistes-Reporters, groupait la majorité des titulaires de la carte professionnelle. Son but déclaré était de faciliter à ses membres, l'exercice de profession et son efficacité ne s'est pas démentie jusqu'à ces dernières années.

Pourtant l'idée avait germé qu'il y avait quelque chose d'autre à mettre sur pied : un outil de travail permanent alors naquit le Club de la Presse non seulement au service des journalistes rennais mais aussi de toute la Bretagne, aussi bien que des confrères de passage venus d'autres régions, voire de l'étranger.

La preuve par l'existence étant désormais évidente, l'Association Rennaise des Journalistes-Reporters a d'ailleurs décidé en mars de cette année 1976 de verser ses fonds au Club. C'est une marque de l'esprit de « confraternité » bien enraciné à Rennes, véritable capitale de l'information, ville de province très exceptionnelle à ce titre en France, avec ses quel-



un lieu de rencontre et de travail bien équipé

ques 170 détenteurs de la carte professionnelle (Ouest-France: 133 - F.R.3.: 18 - A.F.P.: 6 - Envoyés spéciaux permanents: 3 - Divers: une dizaine).

C'est à l'étranger, faute de modèle français, que les promoteurs de l'idée allaient s'informer du fonctionnement des press clubs: Bruxelles, Londres, Bonn, Vienne, Munich, Rome, Liège, La Haye... Chacun présente, bien sûr, un caractère propre; il ne s'agissait pas de copier mais d'adapter ce qui pouvait être retenu, d'inventer aussi pour répondre au cas de Rennes.

Peu à peu, le profil se précisait et le 26 octobre 1974 se tenait l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association «Club de la Presse de Rennes».



UNE AFFAIRE DE JOURNALISTES

Les possibilités, les financières en tête, se chargent d'imposer des limites aux ambitions. Avant tout, il fallait pour préserver la totale indépendance des journalistes, se contenter d'un auto-financement.

Statutairement, seuls les journalistes professionnels peuvent être membres actifs de l'association, donc participer à l'Assemblée Générale; le président et les membres du conseil d'administration sont ainsi toujours des journalistes. Rien n'empêchait cependant d'élargir à d'autres membres «associés» ou «participants».

Ceux-ci, près d'une centaine actuellement, sont des personnalités morales ou physiques, souhaitant entretenir des rapports avec la presse. Ceux-là, une quinzaine, sont des attachés de presse et de relations publiques. Précisément à la fin 1974, ils venaient de se grouper eux-mêmes en une association: «Bretagne - Relations Publiques» (B.R.E.P.)

Dès le départ, ils se reconnaissent les premiers intéressés et les liens furent rapidement noués. Aucun soupçon de confusion ne pouvait naître, car le B.R.E.P. est l'échelon régional de l'A.F.R.E.P. (Association Française des Relations Publiques) dont le code déontologique est sans équivoque en ce qui concerne les rapports avec la presse.

UNE PRISON ACCUEILLANTE

Peut-être parce que cela se passa le 1^{er} avril, certains crurent à une galéjade quand le Club annonça qu'il avait trouvé un local. C'était pourtant bien vrai et même dans un cadre historique du XV^e siècle, un local au nom de frisson: la prison St-Michel.

Pour tempérer l'austérité, le Club occuperait les deux salles de l'infirmerie, les hommes la salle de réunion, les femmes le salon-bar et le secrétariat - salle de rédaction s'installerait dans l'ancienne chapelle.

Le 26 avril, les journalistes pendaient joyeusement la crémaillère. Le 11 mai, une pléiade de personnalités régionales «rehaussaient de leur éclat», comme disent les vieilles chroniques, l'inauguration des locaux. Levant le premier sa coupe, Jean Marin, ancien P.D.G. de l'Agence France Presse, dégageait la «philosophie» de l'initiative rennaise.

En six mois, bien des obstacles avaient été sautés, grâce d'une part, à une masse de cotisations assez substantielle, d'autre part, à un emprunt de 15 000 francs réalisé près de Ouest-France à taux réduit sur deux ans. Des facilités

attention rapide du téléphone et d'un taxiphone interurbain à monnayeur, des documents utiles, des éléments décoratifs... rapidement, la vie éclatait.

Bénévolement, des journalistes en activité ou en retraite, leurs épouses, assuraient quelques heures de permanence ce ne pouvait être que provisoire. L'Assemblée générale de janvier 1976 décidait, non sans s'être assurée de l'équilibre du budget, l'embauche d'un administratif salarié. Recruté au féminin, elle assure un accueil éclairé depuis le mois de mars, de 15 à 19 heures.

UN LIVRE D'OR DEJA RICHE

Le Conseil Général d'Ille et Vilaine et la ville de Rennes ont accordé des subventions; elles devraient faire tache d'huile près d'autres collectivités bretonnes.

En effet, si le Club est rennais, sa vocation est régionale, comme le terrain d'action de ses membres.

Ouest-France «couvre» douze départements de Bretagne, Pays de Loire et Basse-Normandie, la direction de F.R.3. est Bretagne et Pays de Loire mais la radio et la télévision sont reçues, en partie, en Normandie, le bureau de Rennes de l'A.F.P. s'étend au-delà de la Bretagne aux Pays de Loire et la Manche, les envoyés spéciaux permanents du Figaro, d'Europe I et R.T.L. débordent eux aussi largement la région programme...

Il est tout naturel que le Club de la Presse soit devenu un carrefour de l'information régionale. Plus d'une centaine de personnalités des secteurs les plus divers y ont rencontré les journalistes: Michel Jobert, Alain de Serigny, Olivier Guichard, Jean-François Kahn, Yvon Chotard, Michel Rosemberg, Yvon Bourges, Enrico Macias, Raymond Castans, Dominique Lapiere, le juge Henri Pascal, Paul Emile Victor, Eric Tabarly, Jacques Chaban-Delmas, Pierre Juquin, Jean-Pierre Chèvènement, Paul Deloncrier, etc.

Le Livre d'Or du Club s'enrichit sans cesse de nouvelles signatures et les rendez-vous au futur, sont nombreux déjà sur l'agenda.

Par ailleurs, en accord avec les distributeurs, le Club organise, chaque mois, une avant première cinématographique où il sollicite les réactions des spectateurs. Dans le domaine sportif, il assure la promotion d'une équipe de basket-ball de seconde division (celle de l'Avenir de Rennes) qui mérite des équipes professionnelles.

Ces deux activités s'accompagnent de bénéfices retombés dans la caisse, au grand soulagement du trésorier. Le mot d'ordre pour l'exercice 1976 a d'ailleurs été: «le Club doit être géré comme une affaire».

LES PRESS-CLUBS D'EUROPE

Chaque quinzaine, un bulletin d'information fixe les rendez-vous, rappelle les activités en cours, il est adressé à tous les membres et diffusé dans toutes les salles de rédaction.

Fin 1975, un premier dépliant trilingue (français-anglais-allemand) partait à la conquête de l'opinion. Des journalistes n'ignorent pas que s'il est important de «bien faire», il est aussi fondamental de «le faire savoir», s'il est capital de disposer d'un bon outil de travail, ce serait vanité s'il n'était utilisé.

Un second dépliant est à l'imprimerie, il sera toujours trilingue: français-espagnol-italien cette fois.

Très original enfin, c'est le Club de Rennes qui a pris l'initiative de faire paraître un dépliant européen, la première présentation collective de tous les Press Clubs d'Europe.

Les jumelages sont un excellent moyen à la fois promotionnel et enrichissant. Le premier se fit en mai 1976 avec l'International Press Centre de Bruxelles dans l'atmosphère des travaux de la Communauté Economique Européenne.

Un mois après, une délégation allait «across the Channel», et cet «à travers la Manche» servit de devise au jumelage avec le London Press Club.

mois qui viennent, Bruxelles et Londres viendront à Rennes et en Bretagne, au cours, par exemple, d'une réunion des Assemblées Régionales afin de jumeler aussi l'amitié et le travail. Des confrères extra-régionaux ou étrangers savent d'ores et déjà trouver le chemin du Club et malgré l'intitulé de l'adresse, ils savent qu'ils ne se fourvoient pas dans une impasse!.

UN EXEMPLE A SUIVRE

Plate-forme de l'information dans l'Ouest, lien de rencontre de ceux qui font l'actualité et des journalistes qui en rendent compte, le Club de la Presse est devenu très vite indispensable.

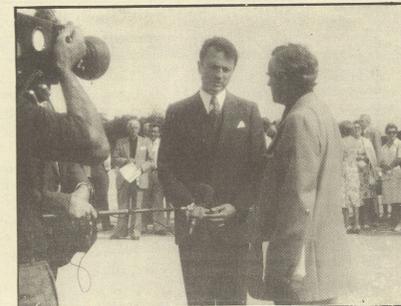
Il suscite l'envie de ceux qui ailleurs en restent. Lyon, Lille, Metz, Poitiers ont pris des contrats pour analyser cette originale réalisation du Club Rennais qui n'est comparable à aucun autre.

La création d'autres Press-Clubs régionaux serait cependant fort précieuse, y compris pour le prototype, car ce qu'un «seul» ne peut réaliser, un «ensemble» peut l'envisager.

François ALET

QUAND LES CADRES S'ORGANISENT...

« Ai-je besoin de vous dire que notre Association, qui est avant tout un instrument de contacts et de relations publiques, est tout à fait disposée, si vous le jugez utile, à vous apporter son aide au plan national, comme elle l'a déjà fait, avec une certaine efficacité, pour d'autres régions de Bretagne »



En quelques mots son Président Maître Joseph Le Pavec, morbihannais notaire à Paris, venait de définir l'esprit et l'objectif de l'Association des Cadres Bretons.

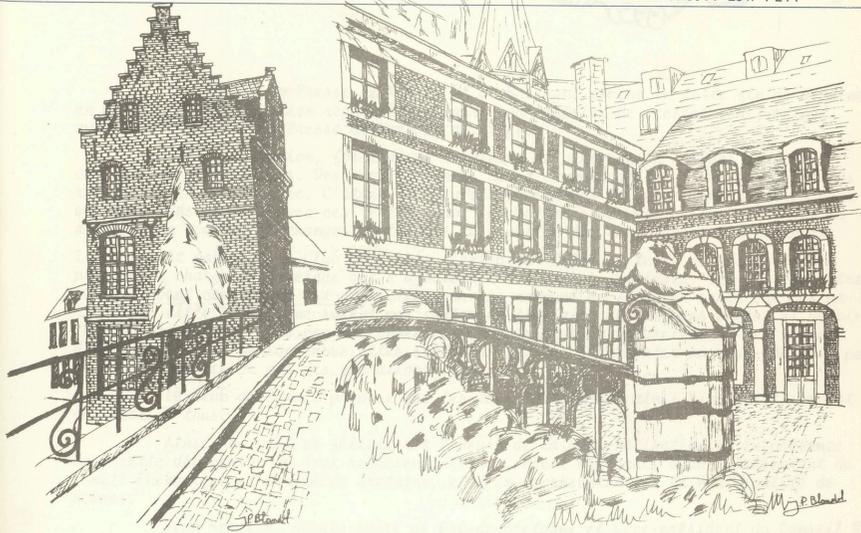


N° 242

la une

Jeudi 1er Octobre 1981

LETTRE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION EN BRETAGNE
 Rédaction et imprimerie : 7, Impasse Raffier du Baty - 35000 RENNES - Téléphone : (99) 79.19.43
 Directeur de la publication : J. FONTAINE - Abonnement : 50 F. - Le n° : 2 F.



MONS - 2.10.1981.

LIEGE - 3.10.1981.

jumelage
liège
mons
rennes



RENNES - 2.5.1981.

VOYAGE CONSEIL
 L'AGENCE DE TOURISME DU CRÉDIT AGRICOLE

CPPAP : N° 63660 UC 676

la une

N° 242

Jeudi 1er Octobre 1981.

AU DELA D'UN JUMELAGE



Le Club de la Presse de Rennes et de Bretagne emmène en cette fin de semaine en Belgique une délégation régionale qui aura pour mission de sceller son jumelage avec les Maisons de la Presse de Mons et de Liège.

Cette délégation, forte d'une trentaine de personnes n'est pas seulement composée de journalistes. Des professionnels de la communication et des personnalités régionales en font partie. C'était le vœu des promoteurs de cette manifestation afin que les liens établis avec ces "Press Clubs" de Wallonie servent aussi à d'autres et amorcent un courant d'échanges multiples au bénéfice des trois régions concernées.

Il ne s'agit pas pour le Club de Rennes d'entraîner telle ou telle collectivité à prendre en charge un jumelage qui s'ajouterait à d'autres jumelages. Les élus de notre région savent combien il est difficile pour une commune de faire en sorte que ces mariages de ville à ville ne soient pas seulement l'affaire de quelques édiles et privilégiés. Des associations professionnelles rencontrent bien naturellement les mêmes difficultés. Mais pensons-nous elles sont plus faciles à surmonter au coup par coup par de menus services ou par des opérations communes bien précises.

Le Club de Rennes propose que les trois structures ainsi "jumelées" servent de relais à tous.

Ainsi, on peut se féliciter à l'heure de la régionalisation de la présence dans cette délégation de deux représentants du Conseil Régional, d'un représentant du Comité Economique et Social de Bretagne, et d'un représentant de la Municipalité de Rennes.

Jean Hamelin, député-maire de Dol-de-Bretagne et vice-président du Conseil Régional et Alphonse Arzel, sénateur-maire de Ploudalmezeau-Portsall pourront apporter au Président Raymond Marcellin un aperçu de ce qui se fait en Provinces de Hainaut et de Liège en matière de communication. François Debonnet pour le Comité Economique et Social ne manquera pas de faire part de ses conclusions au Président René de Foucaud. Le Club de la Presse de Rennes et l'AFREP-Bretagne qui sera représentée par son président, Jacques Martin, ont en effet à imaginer avec eux la structure de communication régionale de demain.

Annick Hélias, adjointe au Ministre-maire de Rennes, chargée de l'Information rencontrera à Mons et à Liège ses homologues et leurs techniciens. Un peu partout des progrès ont été réalisés en matière d'information municipale mais tout le monde en convient il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Entamés il y a un an, ces contacts avec deux régions belges portent leurs fruits. Et le Club de Rennes a déjà en projet quelques prolongements pour les mois qui viennent.

Ces exemples illustrent l'esprit et les objectifs de ce jumelage. Montois, liégeois et rennais mettront à profit cette rencontre des premiers jours d'octobre pour imaginer et aller encore plus loin.

Avec la participation du
Crédit Mutuel de Bretagne

Article relatif au jumelage avec les maisons de la presse de Liège et de Mons, "La Une",
 tome 2 (1980-1982), n° 242, 1^{er} octobre 1981

Jean-Pierre Bandel (dessins), Archives de Rennes, 152 Z 17

la une

LA UNE DE "LA UNE" EST L'OEUVRE DE JEAN PIERRE BLANDEL. Du moins, elle reproduit les dessins à la plume exécutés d'après photos représentant les sites des Maisons de la Presse de Mons et de Liège et un aspect du Club de la Presse de Rennes. J.P Blandel, (membre du Club de Rennes) a exécuté ce travail délicat de façon à réaliser deux cadres rassemblant les trois "Press Clubs" à l'intention des journalistes et amis montois et liégeois. Deux présents qui seront remis vendredi (à Mons) et samedi (à Liège) à l'occasion des cérémonies de retour de jumelage.



C'est l'occasion pour "La Une" de remercier l'ami Blandel de sa collaboration et de le .. féliciter à l'occasion de son mariage ! Il a, en effet, épousé samedi dernier Mademoiselle Chantal Conan, en la Chapelle de la Véronique, dans le Finistère.

LE CONGRES DE L'UNION DES CLUBS DE LA PRESSE DE FRANCE, initialement prévu à Metz pour les 16 et 17 Octobre a été reporté aux 13 et 14 Novembre. (Voir La Une N° 241.)

LE "PETIT FUTE" CHERCHE LE NOUVEAU "PATRON" DE SON EDITION RENNAISE. Il aura, tout à la fois, la responsabilité de la rédaction, de la prospection publicitaire et de la promotion du titre pour la troisième édition de ce guide. Prendre contact avec Jean-Paul Labourdette, Editeur, 28 rue des petites écuries- 75 010 Paris. (Tél : (1) 523 10 63-770 41 35).

L'AGENDA DU CLUB DE LA PRESSE - L'AGENDA DU CLUB DE LA PRESSE - L'AGENDA DU CLUB DE LA PRESSE

DU VEND. 2

AU DIMANCHE 4 OCT.

Retour de jumelage du Club de la Presse de Rennes avec les Maisons de la Presse de Mons et de Liège (Belgique).

MARDI 6-10-1981

9 H 00 Réunion du Conseil d'Administration.



11 H 00 Conférence sur le thème de la journée nationale des accueils des villes de France. "La découverte touristique par les sentiers de randonnée pédestre".

15 H 00 En prévision du Congrès de la Coopération, de la Mutualité, et du Crédit Maritimes qui se tiendra à Lorient début octobre, conférence sur le thème : "Coopération et Innovations économiques".

JEUDI 8-10-1981.

15 H 00 Présentation des activités et projets de l'Assedic par le bureau de son Conseil d'Administration.

VEND. 9-10-1981

15 H 00 Les artistes créateurs bretons et leurs revendications face aux projets de décentralisation culturelle de la nouvelle majorité.

MARDI 13-10-1981

15 H 00 Conférence de presse des médecins bretons dans le cadre de la venue à Rennes, de Monsieur Jack Ralite, Ministre de la Santé.

JEUDI 15-10-1981

15 H 00 Présentation du mois de l'Image. Rencontres photographiques arts vidéos.

VEND. 16-10-1981

11 H 00 Les perspectives d'avenir de l'Institut Franco-Américain, avec notamment la création d'une maison de relations internationales.

MARDI 20-10-1981

11 H 00 Hervé Hamon et Patrick Rotman recevront les Journalistes pour parler de leur livre "Les Intellocrates", (édité chez Ramsay.)

Avec la participation du
 **Crédit Mutuel de Bretagne**

- 4 -

la une

jumelage
liège
mons
rennes

Chère Lily, Cher Maurice (★)

Plus de discours, plus d'échanges de présents, plus de pêket, plus de Jupiler, plus de drèssèyes lidjwèsse, plus de salåde lidjwèsse, plus de café lidjwès, plus de jate di neur café. Reste notre amitié désormais chaleureuse et notre confraternité dans cette francophonie à laquelle vous êtes les uns et les autres si fermement attachés.

Passons maintenant aux actes, au concret, aux résultats tangibles de cette union de nos "press club".

Pour commencer: des petites choses. De petites opportunités à saisir. Et d'abord nous retrouver encore les 12, 13 et 14 novembre à Metz pour proposer ensemble à l'Union des Clubs l'organisation d'un prochain Congrès à Liège comme le souhaite Jean-Marie Roberti, le Directeur de l'Information de cette ville. Ensuite, la visite que nous ferons encore avec nos amis et voisins nantais qui cherchent à imaginer leur "Maison". Puis encore ces contacts que vous nous annoncez. Toi Maurice lorsque sur la route Mons-Vannes d'un vieux jumelage municipal tu feras étape chez nous. Et toi Lily, lorsque tu abandonneras tes vacances en Cornouailles (avec un s) pour d'autres plus iodées, plus tonifiantes et plus régénérantes en Cornouaille (sans s).

Cela dit, une bonne nouvelle : Alphonse(★★) est grand-père. C'est une fille. Elle portera le nom de Gwénola. On fait la fête à Ploudalmézeau-Portsall.

Enfin, soyez rassurés, nous sommes bien rentrés dimanche, à minuit. Le vent qui soufflait à Liège soufflait aussi à Mons. Nous avons toutes les raisons de penser que ce n'était pas l'air marin breton. Nous l'aurions reconnu. Ce n'était pas non plus l'odeur très présente des "pavés montois". La méprise était impossible.

Ne serait-ce pas plutôt le souffle puissant de l'amitié qui vient de naître entre Meuse et Ille ?

Nous retenons seulement cette version.

A bientôt !

■ Lès gas'tis bretons !

★ il s'agit des présidents des Maisons de la Presse de Liège et de Mons★★ Le Sénateur Alphonse Arzel qui accompagnait le Club de Rennes en Belgique.

Avec la participation du
 **Crédit Mutuel de Bretagne**

Article relatif au jumelage avec les maisons de la presse de Liège et de Mons, "La Une",
tome 2 (1980-1982), n° 242, 1^{er} octobre 1981

Jean-Pierre Blandel (dessins), Archives de Rennes, 152 Z 17 (suite)



Photographies du jumelage entre les clubs de la presse de Liège et de Mons et le Club de la presse de Rennes et de Bretagne.

1- La délégation rennaise sur les marches de l'Hôtel-de-Ville de Mons.

2- L'échange des cadeaux entre Maurice William, président du club de la presse Mons et Marcel Leguen (1981)

Paul Bilheux, Archives de Rennes, 152 Z 25





Photographie de l'émission Face A3 (s. d.)
Auteur inconnu, Archives de Rennes, 152 Z 24